



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le Mans, le 11 juillet 2022

Service urbanisme, aménagement et affaires
juridiques
Unité application du droit des sols

Le président de la commission

à

Affaire suivie par : Christelle MONTHULE
christelle.monthule@sarthe.gouv.fr
Tél : 02 72 16 40 49

DDT / SAAJ / ADS

Objet : CDPENAF

Vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Sarthe sur le dossier de demande de permis de construire :

PC 072 176 21 Z 0006
PC 072 176 21 Z 0007

demandeur : IEL EXPLOITATION 91

concernant la construction d'une centrale photovoltaïque et de locaux techniques

commune du Lude

Le projet est situé sur des parcelles en friche naturelle dotées d'une riche biodiversité. Il consomme un espace naturel qu'il convient de préserver.

La commission émet un avis défavorable.

Pour le Préfet
le directeur départemental des territoires,
président de la commission,
par subdélégation,

le chef du service urbanisme, aménagement et
affaires juridiques
Hervé Joslain